Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260303-D_2026_018-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mars deux mille vingt-six, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 24 février 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, Michèle LE ROMANCER, David DEMÉ, Richard PALARIC, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Philippe COMBES, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Alexandre SIMON, Dominique ILLIEN, Pierre LE LÉANNEC, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christophe PLUNIAN, Jean-Marc LE PALLEC, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.
Absents ayant donné pouvoir : Christelle BRIZOUAL pouvoir à Serge LE VAGUERESSE, Gaëlle DESPRÉS pouvoir à Michèle LE ROMANCER, Jean-Pierre JOUBIOUX pouvoir à Richard PALARIC, Christophe MOREAU pouvoir à David DEMÉ, Jennifer RIO pouvoir à Yves THIEC.
Absent : Florent LE GUELLENEC.

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

Groupement de commande pour travaux de voirie et d'assainissement des eaux usées – 2027-2030

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

Le marché à bons de commande pour travaux de voirie arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7, permet la constitution de groupements de commande publique entre collectivités territoriales.

Les Communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte-Hélène et BBO Communauté souhaitent la création d'un groupement de commande publique pour des travaux de voirie et d'assainissement des eaux usées.

Le marché sera passé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, renouvelable annuellement jusqu'au 31/12/2030.
Une convention définissant les conditions de constitution du groupement entre les six collectivités territoriales, et désignant en substance la commune de Kervignac comme coordonnateur du groupement sera signée entre les parties.

Le projet de convention est joint en annexe.

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260303-D_2026_018-DE

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'approuver la constitution d'un groupement de commande avec les Communes de Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte-Hélène et BBO Communauté pour des travaux de voirie et d'assainissement des eaux usées pour la période 2027/2030 ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération ;
- De mandater le Maire pour signer la convention constitutive du groupement de commande ;
- De donner tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

